

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 4 DECEMBRE 2014 A 20 HEURES 30

(Convocation du 28/11/2014)

Présents : Mme Marie-Thérèse TULOUP, M. Maurice ARNEFAUD, M. Christian RAQUIN, Mme Marianne OLJNYK, M. Jean-Noël LUSTIERE, Mme Yvonne LAMMERS, M. Pascal BAUDELLOT, M. Christian BACHY

Excusé : M. Thierry TROUILLET (pouvoir donné à M. Christian BACHY), Mme Annick COUSOT (pouvoir donné à M. Pascal BAUDELLOT)

Secrétaire : Mme Marianne OLJNYK

► Madame le Maire demande si le conseil municipal approuve le procès verbal de la réunion du 03 octobre dernier. La majorité du conseil municipal approuve le compte rendu, excepté monsieur Baudelot qui conteste les propos relatés dans le procès verbal.

► DÉLIBÉRATIONS :

INDEMNITES MONSIEUR ORARD : Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le document de calcul reçu de la trésorerie concernant l'indemnité annuelle de conseil et de budget du trésorier de Lapalisse, s'élevant à 329,41€ net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser cette indemnité d'un montant de 329,41€ net dans son intégralité à Monsieur ORARD.

ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE PAR LE SIVOM : Considérant que le renouvellement de la convention doit être signée pour définir précisément l'intervention du SIVOM, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention établi par le SIVOM pour l'entretien, la pose et la dépose des poteaux et bouches incendie.

La prestation consiste à :

- établir l'inventaire des poteaux d'incendie
- procéder à une vérification annuelle avec l'entretien courant consécutif.

Cette prestation coûtera à la commune 35€ hors taxes par an et par poteaux ou bouche d'incendie (la commune comptant 11 poteaux) soit 385€ hors taxes à l'année.

Des prestations complémentaires (pose, remplacement de poteaux d'incendie...) peuvent être réalisés sur demande de la commune et facturées en sus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soucieux de garantir une protection incendie optimum des biens, en cas d'intervention des pompiers, et conscients de la nécessité de disposer de poteaux d'incendie en bon états de marche décide :

- de confier au SIVOM "Vallée de la Besbre" l'entretien, la pose et la dépose des poteaux et bouches d'incendie
- d'autoriser madame le maire à signer la convention avec le SIVOM pour l'entretien, la pose et la dépose des poteaux et bouches d'incendie,
- de prendre en charge la dépense sur le budget général de la commune (35€ H.T/an par poteau ou bouche incendie).

ENCAISSEMENT CHEQUE CCAS : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du don de plusieurs chèques de différents administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ces chèques au CCAS.

REPAS PRIS EN CHARGE DE L'AGENT TECHNIQUE : Madame le Maire explique que l'agent technique est actuellement en formation pour l'habilitation électrique à Dompierre sur Besbre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge le paiement de la facture de ses deux repas.

MAINTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE DONJON VAL LIBRE : Madame le Maire explique au conseil municipal, avoir reçu un courrier de la commune de Luneau concernant le maintien de la communauté de communes Le Donjon Val Libre.

Après lecture du courrier, le conseil municipal approuve le maintien de la communauté de communes et autorise Madame le Maire à demander une dérogation au seuil des 20 000 habitants, comme le prévoit le projet de loi « en fonction de considérations démographiques pour les territoires les moins peuplés ».

► DEVIS : madame le Maire explique qu'à ce jour, les devis de l'évier de la cantine ainsi que celui du crépi derrière la salle socioculturelle et rampes handicapés pour école/mairie, restent toujours actuellement en attente car aucun devis n'a été reçus.

Par ailleurs, le devis de Monsieur GAY pour la grille au monument aux morts s'élève à 1 381,35€ TTC pour le remplacement de tiges tordues, le brossage et la peinture de la grille. Le conseil municipal demande un devis détaillé et demande à l'entreprise simplement de détordre les tiges abimées plutôt que leur remplacement.

► VITESSE DANS LE BOURG : madame le Maire fait part du compte rendu effectué par le conseil général qui démontre que 85% des usagers roulent au dessus de la vitesse autorisée soit une moyenne de 85 km/h. Plusieurs propositions ont été abordées :

-demander un devis à la DDE pour déplacer le panneau « stop » de la route du Bouchaud sur la route départementale et la peinture blanche au sol.

- proposition d'un conseiller de mettre un bonhomme fluorescent avec un drapeau ralentir dans sa main. Le conseil municipal décide de demander un devis à la DDE.

► COMMISSION DES CHEMINS : Madame le maire demande aux délégués de la commission que le compte rendu soit fait au plus vite.

QUESTIONS DIVERSES :

► Le conseil municipal décide de ne pas répondre aux demandes de subventions du Téléthon et de la Ligue contre le cancer.

► **Deux administrés** souhaitent acheter certains chemins appartenant à la commune qui se trouvent au milieu de leurs propriétés. La commission des chemins se rendra sur place et demandera aux propriétaires attenants, leur accord.

► Le conseil municipal demande à ce que les 50€ destinés aux jeunes de la commune, ayant obtenus leurs diplômes soient versés le plus rapidement possible.

► **Monsieur Baudelot signale au conseil municipal qu'avec Mme Cousot, dont il a le pouvoir, qu'ils se dégagent des conséquences pouvant survenir au sujet de l'électricité d'un logement communal.** Madame le Maire leur explique que pour faire procéder à des travaux dans ce logement, il faudrait reloger la locataire, et que pour le moment les travaux ne sont pas à l'ordre du jour.

► **Des administrés demandent la numérotation des habitations dans la commune afin de faciliter le travail des pompiers, facteurs, etc.**

Le conseil municipal décide de réfléchir à des noms de rue et propose d'étudier le projet au budget 2015/2016.

► **Un conseiller signale qu'il n'y a pas de panneau au lieu dit « le Tureau ».** Le nécessaire sera fait le plus rapidement possible.

► **Suite à plusieurs demandes, le conseil municipal accepte de faire paraître les dates de réunion du conseil municipal dans divers journaux.**

► **Suite à plusieurs remarques parvenues à Monsieur Baudelot, celui-ci fait part d'un manque de confidentialité suite à la présence d'une personne à la mairie aux horaires de permanence.**

► **Concernant la parution du logement à louer sur internet, le nécessaire sera fait.**

Madame le Maire lève la séance à 21H39